



## Consentement à recevoir des soins et des services

Une démarche auprès d'une travailleuse sociale est un processus qui vous permet de cibler vos difficultés et vos préoccupations personnelles afin de mieux les comprendre.

La démarche n'offre pas en soi une garantie de succès, mais un lieu favorisant l'atteinte d'objectifs fixés conjointement entre vous et le professionnel. Les approches et les techniques utilisées peuvent différer d'un professionnel à l'autre.

### RÈGLES ET MODALITÉS : Confidentialité, durée, terminaison et résolutions des plaintes

1. La profession de travailleur social exige le respect du secret professionnel concernant le contenu des rencontres. Seul votre consentement peut permettre au travailleur social de divulguer certains renseignements. Il existe cependant des exceptions :
  - votre sécurité ou celle d'autres personnes est compromise comme stipulé dans les lois (dangerosité suicidaire ou homicide, exigences en vertu de la loi de la protection de la jeunesse, etc.)
  - vous êtes dans un processus judiciaire et malgré le refus du travailleur social à transmettre des informations, une ordonnance du juge le relève de son secret professionnel.
  - Un autre intervenant du CRFM Région de Montréal qui doit s'impliquer dans votre dossier aura accès aux renseignements qui lui seront nécessaire.
2. Nous ne pouvons garantir la confidentialité des échanges par courriel ou de tous autres moyens technologiques.
3. Pour les rencontres familiales et conjugales, afin d'éviter tout type de conflits, les contacts avec le professionnel à l'extérieur des rencontres seront rapportés lors des rencontres familiales et conjugales.
4. Des notes évolutives des rencontres sont préservées dans votre dossier et gardées sous clé. Vous avez le droit d'accès au dossier et le droit d'y apporter des corrections, suivant une requête écrite.
5. S'il vous arrive de ne pas vous présenter à votre rendez-vous sans avoir annulé, une relance téléphonique sera effectuée. Si une autre absence se produit sans préavis le professionnel conclura que vous ne désirez plus vous prévaloir des services offerts. On vous invite à nous contacter pour d'autres services que vous pourriez souhaiter quand cela vous sera nécessaire.
6. Vous demeurez maître de votre démarche et vous pouvez y mettre fin en tout temps. Cependant, compte tenu de la nature relationnelle d'une telle démarche, il est préférable d'en faire part lors d'une rencontre.
7. Nous n'offrons pas de service de thérapie, de conseils juridiques ou financiers, de médiation, d'expertise légale, d'enregistrement audio ou vidéo et n'émettons aucun diagnostic.
8. Les services vous sont offerts gratuitement et ils se limitent à de l'intervention à court ou moyen terme soit, entre 4 et 12 rencontres, en tenant compte des besoins et des objectifs de l'individu.
9. Vous pouvez avoir accès au Code de déontologie des membres de l'*Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* (OTSTCFQ) sur demande ou en consultant le site de l'OTSTCFQ.
10. En cas d'insatisfaction des services offerts, vous pouvez communiquer avec la directrice générale du Centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal au 450 462-8777 poste 6813. Vous pouvez également communiquer avec l'OTSTCFQ au 514 731-3925.

Si après l'évaluation de votre situation nous jugeons que nous ne pouvons répondre à vos besoins, nous vous dirigerons vers une ressource appropriée. Si vous refusez les services qui vous sont offerts, vous pouvez consulter d'autres professionnels et nous pouvons vous diriger vers ces services, si vous en faites la demande.

*Je déclare avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document, j'ai eu l'occasion de poser toutes les questions que je désirais et je comprends que je pourrai poser des questions sur tout sujet qui me préoccupe au cours des rencontres.*

\_\_\_\_\_  
Signature de l'utilisateur

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature du professionnel

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date de naissance

\_\_\_\_\_  
Date

